RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00695
Numéro SIREN : 301 170 445
Nom ou dénomination : DIFFUS AGRI COOP

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2014 sous le numéro de dépôt 3237

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

Me Jean François BARTHELEMY
1 Rue Teynière
BP 20097
01003 BOURG EN BRESSE CEDEX

V/REF : 13.00121 JFB
N/REF : 2002 D 695 / 2014-A-3237

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 17/06/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 12/12/2013
- Modifications relatives au conseil d'administration

Extrait de procès-verbal du conseil d'administration en date du 30/01/2014

Concernant la société

DIFFUS'AGRI COOP
Société coopérative agricole
Lieudit les Communaux
01960 Servas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3237 le 17/06/2014

R.C.S. BOURG EN BRESSE 301 170 445 (2002 D 695)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 17/06/2014

Les greffiers

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

Pap ar isu. de loisirs greffes durablement - FSE - Doc Direct (217)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VARAX 01240

DIFFUS'AGRI COOP
Société Coopérative Agricole
Siège social : Rue de la Cressonnière 01240 St PAUL de VARAX
301 170 445 RCS BOURG EN BRESSE
Numéro d'Agrément : 11414

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize, le 12 Décembre, à Dix heures, salle Polyvalente de SERVAS 01960, les adhérents de la Coopérative DIFFUS'AGRI COOP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2012,
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 juin 2013,
- Rapport d'Activité, du Président, et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des conventions règlementées,
- Examen et approbation des comptes, et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration,
- Renouvellement des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant,
- Constatation de la variation du Capital Social souscrit,
- Questions diverses,

Monsieur NERGOUX Michel préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Coopérative DIFFUS'AGRI COOP.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre individuelle adressée aux associés coopérateurs le 26 Novembre 2013 et avis insérés dans les journaux d'annonces légales LE COURRIER n°11955 en date du 14 novembre 2013 et L'AIN AGRICOLE n°3149 en date du 28 novembre 2013, pièces dont il dépose un exemplaire sur le bureau de l'assemblée et qui seront portées au dossier de la présente assemblée.

M. PUTHON, Commissaire Aux Comptes, est présent à cette assemblée. Il a été convoqué à la présente assemblée par lettre remise en mains propres en date du 25 novembre 2013.

Le président fait procéder à la nomination des scrutateurs par l'assemblée. Cette dernière désigne :

Mr LANET Jean-Pierre (EARL DU PRUNIER), Route de Sandrans, 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS.

Mr MOREL Alain (GAEC HOLSTEIN GABET), Gabet, 01240 LENT.

Il propose aux scrutateurs la désignation de Monsieur Georges CHAPUIS en tant que secrétaire de l'assemblée, ce qui est accepté.

Il constate que cette Assemblée Générale Ordinaire a été régulièrement convoquée et dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- les journaux d'annonces légales ayant publié les avis de convocation,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Les membres du bureau arrêtent et certifient sincère et véritable la feuille de présence qui leur permet de constater que **189 Adhérents** sont présents ou représentés sur 728 membres des GAEC compris. Conformément à l'article 39 des Statuts, s'agissant d'une deuxième convocation aucun quorum n'est exigé. Le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et l'invite à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il demande à Monsieur CHAPUIS Georges, Secrétaire de la précédente assemblée, de procéder à la lecture du procès-verbal de cette assemblée générale ordinaire tenue le 13 décembre 2012 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2012.
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la précédente assemblée générale est adopté à l'unanimité des votants.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur COFFY qui donne lecture du rapport d'activité retraçant les opérations de l'exercice en quantité et chiffre d'affaires pour chaque branche d'activité, et leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Lecture est ensuite donnée du bilan à la date de clôture de l'exercice, ainsi que du compte de résultat et de l'annexe des comptes par Monsieur PUTHON, Commissaire aux Comptes.

Le président présente le rapport de synthèse du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport moral et d'orientation.

Enfin, Monsieur PUTHON donne lecture de ses rapports.

La discussion générale est ensuite ouverte, le Président demande à l'assemblée de faire connaître ses observations et répond ensuite aux questions posées par les associés coopérateurs sur :

Aucune Question

Lorsque la discussion générale est close, le Président demande aux scrutateurs de procéder à la collecte et au dépouillement des bulletins de vote sur le renouvellement du tiers sortant des administrateurs.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans les rapports.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des articles L. 529-1 (alinéa 2) et R. 524-5 du code rural, approuve les conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Quatrième résolution

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 856 282.39 €, L'assemblée générale ordinaire dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserve pour remboursement de parts sociales..... 5 640.00 €

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 850 642.39 €

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir la totalité de l'excédent net répartissable, en ristournes au profit des associés coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la Coopérative, et ce de la manière suivante :

- 4 % sur le chiffre d'affaires aliments
- 4 % sur le chiffre d'affaires engrais,
- 15 % sur le chiffre d'affaires phyto,
- 10 % sur le chiffre d'affaires semences céréales et les fourragères,
- 15 % sur le chiffre d'affaires semences maïs, colza, tournesol, soja,
- 10 % sur le chiffre d'affaires agroéquipement,

Des produits dit banalisés (faible marge) sont exclus dans la répartition du calcul des ristournes.
Le service de ces ristournes sera diminué des éventuels intérêts et pénalités non réglés à la date du versement des ristournes.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Sixième résolution

L'Assemblée Générale après vote à bulletins secrets constate que le dépouillement du vote sur le renouvellement du mandat des administrateurs sortants a donné les résultats suivants:

Votants : **189** Exprimés : **189**

- Mr BLANC Jean-Claude	188	**voix 189**
- Mr CHAPUIS Georges	189	**voix 189**
- Mr FAVIER Guillaume	188	**voix 189**
- Mr MARTIN Patrick	189	**voix 189**
- Mr MOREL Dominique	187	**voix 189**

Qui sont déclarés élus pour trois ans.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prenant acte que les mandats des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant, viennent à renouvellement lors de la présente assemblée :

- Nomme, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires : CFX AUDIT, représenté par Monsieur PUTHON François-Xavier, 34 Rue Jean-Pierre Brédy, 69100 VILLEURBANNE.
-Renouvelle le mandat de Commissaires aux Comptes suppléant de Monsieur QUETAUD Laurent, 34 Rue Jean-Pierre Brédy, 69100 VILLEURBANNE.

Et ce, pour la durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 Juin 2019.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale constate que les mouvements opérés dans le capital social de la coopérative au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2013, ont été les suivants :

- capital au 30/06/2012		283 920 €
- souscriptions	+	360 €
- prélèvement Parts Sociales sur les ristournes de l'exercice 2011/2012 :	+	1 200 €
- Transfert Parts Sociales clients hors zones sur DIFFUS'AGRI SICA		- 3 480 €
- parts sociales remboursées		- 3 720 €
- Capital à rembourser		- 640 €
Total du capital au 30/06/2013		**277 640 €**

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à main levée, à l'unanimité des votants

Aucun sociétaire ne demandant la parole, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close et lève la séance à 11H30.

Le Président	Les Scrutateurs,	Le Secrétaire.
M. M. NERGOUX	M. LANET J.PIERRE	M. G. CHAPUIS



M. MOREL ALAIN

Diffus' AGRI COOP

Siège :
Rue de la Cressonnière - B.P. 18 - 01240 SAINT-PAUL-DE-VARAX
✆ 04 74 42 50 22 - Fax 04 74 42 54 56

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ***DE DIFFUS'AGRI COOP*** EN DATE DU 20/01/2014.

Le Conseil d'Administration de Diffus' Agri COOP s'est réuni le 20 Janvier 2014 Salle de réunion de Saint Paul de Varax à 10 heures, sous la Présidence de M. NERGOUX Michel.

ETAIENT PRESENTS:

Mr. NERGOUX Michel	Mr. GUENARD Patrick	Mr. MARTIN Jean-Louis
Mr. BARBET Hugues	Mr. GUIDE Julien	Mr. MARTIN Patrick
Mr. BEJOINT Gilles	Mr. GUILLOT Stéphane	Mr. PERRET Christian
Mr. BLANC Jean-Claude	Mr. JANICHON Jonathan	Mr. PERRET Jean-Marc
Mr. CHAPUIS Georges	Mr. JAMBON Guy	Mr. PETIT Jean-Pierre
Mr. FAVIER Guillaume	Mr. LABALME Bruno	

ABSENTS OU EXCUSES:

Mr. MOREL Dominique

M.NERGOUX Michel constatant que le nombre des membres présents est suffisant pour délibérer valablement donne lecture de l'ordre du jour qui comporte notamment :

L'ELECTION DU BUREAU :

➪ **A bulletin secret :**

Président	Mr NERGOUX Michel	**16 OUI**	**1 BLANC**

➪ **Reconduction du bureau à main levée :**

Vices présidents	Mr GUILLOT Stéphane Mr GUENARD Patrick
Secrétaire	Mr CHAPUIS Georges
Secrétaire Adjoint	Mr BARBET Hugues
Trésorier	Mr JAMBON Guy
Trésorier Adjoint	Mr MARTIN Jouis

Diffus' AGRI COOP

Siège :

Rue de la Cressonnière - B.P. 18 - 01240 **SAINT-PAUL-DE-VARAX**

℗ 04 74 42 50 22 - Fax 04 74 42 54 56

Membres Permanents Mr GUIDE Julien
Mr MARTIN Patrick

De tout ce que dessus, il a été dressé le Présent Procès Verbal, signé par les représentants de la Société.

Fait à St Paul de Varax, le 31 Janvier 2014.
Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Mr. NERGOUX M.

Le Secrétaire,

Mr CHAPUIS Georges.